



FÉDÉRATION FRANÇAISE  
D'ÉQUITATION

# BREVET FÉDÉRAL D'ENCADREMENT DE GUIDE DE TOURISME ÉQUESTRE BFE GTE



RÈGLEMENT FFE  
Applicable au 1<sup>ER</sup> MAI 2018  
VERSION 25/06/2018

# SOMMAIRE

1	métier, cadre réglementaire	3
1.1	Préambule	3
1.2	Référentiel professionnel	3
2	Conditions à remplir pour suivre une formation BFE GTE	5
2.1	Passerelles	5
2.2	Positionnement :	5
3	Les Modules de formation	7
3.1	Programme	7
A.	Organisation	7
B.	Contenu : le référentiel de formation	7
	Les contenus du module 1. Capacité visée :	7
	Les contenus du module 2. Capacité visée :	7
	M 2.1 Prendre en compte la réglementation sur la FPC : acteurs, mesures, types de financement, type de diplômes, formalités administratives...	7
	Les contenus du module 3. Capacité visée :	8
3.2	Les volumes horaires de la formation	8
3.3	La demande d'agrément de la formation	8
3.4	Le référentiel de certification	8
4	Le test d'entrée en formation	10
5	L'Épreuve probatoire :	10
6	L'Examen final	11
6.1	Les Résultats	11
7	Session d'examen	11
4.1	Programmation	11
A.	Programmation du test d'entrée et de l'examen final	11
4.2	Centre d'examen	12
4.3	Jury	12
A.	Test d'entrée	12
B.	Épreuve Probatoire	12
C.	Examen final	12
4.4	Candidats	12
A.	Conditions à remplir pour s'inscrire à l'examen général	12
8	Validation des Acquis de l'Expérience	12
9	Évaluation Test Entrée du Brevet Fédéral d'encadrement de Guide de Tourisme Equestre	14
10	Évaluation de l'épreuve probatoire de Guide de Tourisme Equestre	15
11	UC1 de Guide de Tourisme Equestre	16
12	UC2 de Guide de Tourisme Equestre	17
13	UC 3 de Guide de Tourisme Equestre	18
14	ANNEXE 1 Note d'orientation randonnée probatoire	19
15	ANNEXE 2 Dossier de préparation de la randonnée probatoire	20
16	ANNEXE 3 Note d'orientation de L'UC2	22

## 1.1 Préambule

La FFE et les professionnels du Tourisme Équestre ont souhaité la mise en place d'une surqualification dans le domaine de l'encadrement et du développement des activités de TE, le Brevet Fédéral d'Encadrement du Guide de Tourisme Équestre (BFE GTE).

L'accès à ce parcours de formation correspond à une évolution, suite à une expérience dans l'enseignement des disciplines équestres et/ou dans l'enseignement de la randonnée équestre. Il peut déboucher vers des emplois exigeant une dimension d'expertise plus affirmée dans la filière Tourisme équestre, visant le développement du potentiel des activités de la structure existante ou en projet ou bien encore la formation des professionnels du tourisme équestres.

## 1.2 Référentiel professionnel

Le BFE Guide de Tourisme Équestre / BFE GTE certifie la capacité à gérer et développer une structure de tourisme équestre (ou un secteur de tourisme équestre) et à former les professionnels du TE. Il travaille en parfaite autonomie.

A cet effet, il exerce les fonctions suivantes :

- **Il gère en autonomie le fonctionnement d'un établissement de tourisme équestre (ou d'un secteur d'activité)**
  - Il gère les ressources humaines
    - Il effectue les recrutements y compris saisonniers
    - Il anime et motive une équipe
    - Il propose un plan de formation continue pour les salariés
  - Il effectue le suivi administratif
    - Il assure les relations avec les différentes organisations institutionnelles et professionnelles
    - Il prend en compte la réglementation et la législation en vigueur en matière d'obligations et responsabilités professionnelles (y compris commercialisation de produits touristiques) ;
    - Il réalise/contrôle les tâches administratives
  - Il gère et contrôle les ressources financières
    - Il réalise les budgets,
    - Il assure le suivi financier et les relations avec les partenaires financiers
    - Il analyse les résultats
  - Il organise et/ou assure la commercialisation de ses produits de tourisme équestre
    - Il élabore et met en œuvre le plan de communication, évalue son impact
    - Il utilise les différents outils et supports de communication
    - Il conduit des actions de prospection et de commercialisation
  - Il forme la cavalerie et assure l'entretien de la cavalerie, du matériel et des équipements dans les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité ;
- **Il conçoit, développe et conduit des produits de tourisme équestre et de voyage à cheval**
  - Il conçoit et développe des projets de Tourisme équestre sur un territoire
    - Il prend en compte le marché touristique et ses acteurs ;
    - Il repère et intègre les potentialités touristiques d'un territoire ;
    - Il consulte les différents partenaires et initie une dynamique de réseau ;
    - Il prend en compte la demande et les attentes des publics ;
  - Il met en œuvre les moyens nécessaires
    - Il prépare l'itinéraire, l'intendance, les animations, en fonction des potentialités du territoire et du public et du type de randonnée

- Il prend en compte la réglementation spécifique liée à la gestion et à l'usage des espaces et à la protection de la flore et de la faune quels que soient les lieux d'intervention ;
- Il transmet les techniques de la randonnée équestre et du voyage à cheval
  - Il sensibilise les cavaliers à la culture de la randonnée équestre et du voyage à cheval
  - Il transmet les bonnes pratiques et règles de sécurité applicable en randonnée,
  - Il mobilise ses connaissances pour sensibiliser les cavaliers aux caractéristiques du milieu traversé.
  - Il adapte ses animations en fonction des réactions du public
  - Il utilise lors des randonnées l'ensemble des techniques du voyage à cheval
    - Bâtage
    - Maréchalerie
    - Matelotage
    - Topographie et orientation
    - Bourrellerie
    - Soins et secourisme équin
- **Il conduit des actions de formation dans sa spécialité**
  - Il maîtrise les procédures relatives à toute action de formation professionnelle
    - Il respecte la législation sur la formation professionnelle;
    - Il informe le(les) stagiaire(s) sur le statut de stagiaire de la formation professionnelle ;
    - Il conseille sur les différentes formes de financement ;
    - Il rédige les contrats, convention de formation, convention de tutorat, règlement intérieur et veille à leur respect ;
    - Il élabore le budget de l'action de formation ;
    - Il rédige le compte de résultat et le bilan pédagogique de l'action de formation et le transmet aux organismes habilités.
  - Il élabore les modalités pédagogiques
    - Il prend en compte le référentiel professionnel et le référentiel de certification du diplôme visé,
    - Il respecte le plan de formation ;
    - Il établit un programme de formation en précisant les objectifs de formation et les méthodes employées pour chaque contenu abordé ;
    - Il choisit des démarches formatives adaptées au public et aux objectifs de formation ;
    - Il définit le profil des intervenants nécessaire à la mise en œuvre de l'action de formation ;
    - Il crée les outils de suivi et d'évaluation formative, mène des entretiens individuels d'accompagnement ;
    - Il anime son réseau d'entreprise, accompagne les professionnels dans leurs fonctions tutorales
  - Il conduit des actions de formation professionnelle dans la spécialité « tourisme équestre »
    - Il adapte ses interventions aux caractéristiques du public et à leur projet professionnel ;
    - Il transmet les savoirs et savoirs faire fondamentaux inscrits dans une progression pédagogique ;
    - Il crée les supports pédagogiques/ mises en situation nécessaires ;
    - Il régule les phénomènes de groupe ;
    - Il analyse les progrès ou difficultés rencontrés par les stagiaires et propose des solutions individualisées ;
    - Il évalue l'impact de ses interventions

## 2 CONDITIONS À REMPLIR POUR SUIVRE UNE FORMATION BFE GTE

- Etre titulaire d'une licence fédérale en cours de validité.
- Diplômes donnant accès à la qualification :  
Les candidats à cette qualification doivent être en possession d'un diplôme professionnel d'animation ou d'enseignement des activités équestres de niveau IV minimum + une compétence professionnelle avérée en Tourisme Equestre :

Diplômes d'Etat : BEES 1<sup>er</sup> Activités Equestre, BPJEPS Activités Equestres,

+  
ATE, ou CQP ORE

Ou

Diplômes d'Etat : BEES 1<sup>er</sup> Activités Equestre, BPJEPS Activités Equestres, dans la mention Tourisme équestres

+

Attester d'une activité professionnelle dans le champ du diplôme d'un minimum de 1600h (attestation MSA)

- Avoir réussie l'épreuve probatoire

### 2.1 Passerelles

		Module 1 Responsable de projet de tourisme équestre	Module 2 Formateur tourisme équestre:	Module 3 Gestionnaire d'établissement spécialisé en tourisme équestre
	Titulaire d'un BEES 1 ou BP JEPS Activités Equestres AVEC mention ou option Tourisme équestre AVEC ATE:	Allègement horaire : 50%	Allègement horaire : 0%	Allègement horaire : 100%
		Dispense de certification : NON	Dispense de certification : NON	Dispense de certification : NON
+	Attestation d'une expérience en Tourisme Équestre	<b>Oui ; Licence de dirigeant entreprise de tourisme équestre depuis une période de plus de 2 ans, consécutif ou non ou produire une attestation d'expérience de type VAE validée par le dirigeant de l'établissement</b>		

### 2.2 Positionnement :

Le positionnement permet d'analyser la situation d'un stagiaire et d'évaluer ses acquis préalablement à son entrée en formation. Il permet d'établir le Parcours Individualisé de Formation du stagiaire (PIF).

L'organisme de formation est responsable du choix des modalités de positionnement des stagiaires. Il procède par tests, ou / et entretien ou selon toute méthode permettant la réalisation de l'inventaire des compétences.

Une synthèse du positionnement est réalisée afin d'objectiver les observations et d'en exprimer les conséquences en termes de volumes horaires de formation. Le centre de formation peut prévoir des possibilités d'allègement ou renforcement au-delà des allègements de droit évoqués ci-dessus

- Renforcement maxi 20% du volume horaire maximum
- Allègement maxi 95% du volume horaire maximum

### 3.1 Programme

#### A. Organisation

La formation est organisée en 3 modules :

- Module 1 : Responsable de projets de Tourisme Equestre
- Module 2 : Formateur en tourisme équestre:
- Module 3 : Gestionnaire d'établissement spécialisé en tourisme équestre

#### B. Contenu : le référentiel de formation

- **Module 1 : Responsable de projet de tourisme équestre**

##### Les contenus du module 1. Capacité visée :

Etre capable de concevoir, promouvoir et conduire un produit de Tourisme Equestre

- M 1.1 Concevoir un projet de tourisme équestre : données générales sur le marché du tourisme équestre, son évolution et ses acteurs, analyse des besoins et caractéristiques de la clientèle, démarche et outils de diagnostic ;
- M 1.2 Piloter la mise en œuvre d'un produit de tourisme équestre : maîtrise d'outils méthodologique, de gestion d'évaluation
- M 1.3 Commercialiser un produit de tourisme équestre : notions de base en communication, planification de la communication, outils de communication, réglementation spécifique
- M 1.4 Connaître, rechercher et exploiter les différents supports d'animation
- M 1.5 Connaître la réglementation liée à la gestion et à la protection des milieux
- M 1.6 Organiser la sécurité de la randonnée
- M 1.7 Participer à l'animation du réseau TE
- M 1.8 Impliquer et valoriser sa structure dans le cadre du développement local

- **Module 2 : Formateur en tourisme équestre :**

##### Les contenus du module 2. Capacité visée :

**M 2.1 Prendre en compte la réglementation sur la FPC : acteurs, mesures, types de financement, type de diplômes, formalités administratives...**

- M 2.2 Organiser une action de formation dans sa spécialité : connaissance des référentiels (professionnel, certificatif), élaboration du programme de formation, suivi et coordination, ...
- M 2.3 Elaborer des scénarii pédagogiques adaptés aux objectifs de formation aux différentes techniques de tourisme équestre : définitions des objectifs opérationnels, critères d'évaluation, différents supports et méthodes pédagogiques
- M 2.4 Encadrer un public en formation : freins et leviers à l'apprentissage, phénomène de dynamique de groupe, relation formateur/stagiaires, analyse de situations-problèmes
- M 2.5 Animer et accompagner un réseau de professionnel dans leur fonction tutorale : rôle et missions du tuteur, relation tuteur/stagiaire, relation tuteur/formateur
- M 2.6 Analyser sa pratique de formateur
- M 2.7 Transmettre les techniques du voyage à cheval :
  - Soins et secourisme équin
  - Le bivouac
  - Le voyage à cheval au long court
  - Maréchalerie
  - Bourrellerie
  - Matelotage
  - Bâtage et conduire un cheval de dextre
  - Orientation topographie

## • Module 3 : Gestionnaire d'établissement spécialisé en tourisme équestre :

### Les contenus du module 3. Capacité visée :

- M 3.1 Gérer les budgets de fonctionnement
- M 3.2 Etablir un budget prévisionnel de fonctionnement
- M 3.3 Interpréter les résultats de gestion d'un établissement de tourisme équestre
- M 3.4 Analyser les écarts entre prévisions et réalisations, proposer des recommandations
- M 3.5 Mettre en place des procédures et outils pour le suivi administratif
- M 3.5 Etablir et suivre un programme d'investissement
- M 3.6 Manager les ressources humaines dans le respect du cadre réglementaire
- M 3.7 Actualiser et rechercher les informations réglementaires
- M 3.8 Réaliser des enquêtes de satisfaction du public
- M 3.9 Connaître le processus de la démarche de qualité
- M 3.10 Connaître les processus d'un appel d'offre

### 3.2 Les volumes horaires de la formation

Lorsqu'un candidat est admis, le centre de formation effectue le positionnement qui détermine les volumes horaires préconisés.

La formation se déroule sur un volume horaire recommandé de 112 heures + le rapport d'expérience.

- Module 1 Responsable de projets de Tourisme Equestre : 28 heures
- Module 2 Formateur en tourisme équestre : 42 heures
- Module 3 Gestionnaire d'établissement spécialisé en tourisme équestre : 42 heures

### 3.3 La demande d'agrément de la formation

La formation est organisée par la FFE ou par les centres qu'elle agréé.

Chaque organisme souhaitant mettre en place une formation en fait la demande auprès de FFE Formation et remplit un dossier d'agrément avec le formulaire dédié précisant :

- L'intitulé de la formation,
- Les dates et lieu(x) de déroulement,
- Le tarif d'inscription et les éventuelles possibilités de prise en charge,
- Le plan de formation précisant le lieu, la durée, le ou les intervenants, et les objectifs et contenus des interventions détaillées par demi-journées au moins. Ce plan doit préciser les temps consacrés à la pratique équestre.

Il s'entoure des formateurs réunissant les compétences nécessaires à la formation.

Après étude du dossier de demande d'agrément et validation, FFE Formation délivre au centre de formation un numéro d'agrément et inscrit le module au calendrier national consultable sur le site [www.ffe.com](http://www.ffe.com).

Le centre de formation délivre une attestation de formation aux stagiaires à l'issue de la formation – téléchargeable sur le site internet fédéral – et en envoie copie à FFE Formation. Cette attestation est valable trois ans pour s'inscrire à l'examen.

### 3.4 Le référentiel de certification

#### UC1 EC de concevoir, promouvoir et conduire un projet de tourisme équestre et de voyage à cheval

##### OTI.1.1 EC de présenter le contexte de son projet de tourisme équestre

OI.1.1.1 EC d'identifier et d'analyser l'offre et la demande existantes ;

OI.1.1.2 EC d'identifier et d'analyser les besoins, attentes et caractéristiques du (des) public(s) ciblé(s);

OI.1.1.3 EC de répertorier les potentialités environnementales et culturelles du territoire et de constituer une documentation professionnelle ;

OI.1.1.4 EC de prendre en compte les obligations réglementaires et législatives portant sur la commercialisation de produits touristiques et la responsabilité professionnelle des organisateurs ;

OI.1.1.5 EC de définir les objectifs généraux de l'action projetée et d'argumenter sa pertinence au regard du diagnostic réalisé et du projet de l'établissement équestre.

### **OTI.1.2 EC de mettre en œuvre et promouvoir un produit de tourisme équestre**

OI.1.2.1 EC d'initier une démarche de réseau avec les partenaires locaux (prestataires, professionnels et institutionnels) ;

OI.1.2.2 EC d'élaborer un budget prévisionnel et d'en assurer le suivi ;

OI.1.2.3 EC d'organiser les moyens (humains, matériels, itinéraires, logistiques, mise en condition de la cavalerie ...) nécessaires à la mise en œuvre du projet ;

OI.1.2.4 EC de concevoir des supports de communication adaptés au produit et à sa commercialisation ;

OI.1.2.5 EC d'assurer le suivi administratif (gestion des inscriptions, contrats de réservation, demande d'autorisation...) et informationnel ;

OI.1.2.6 EC de choisir et de former une cavalerie adaptée pour la randonnée

### **OTI.1.3 EC de guider des cavaliers lors de voyages à cheval (mini 5 jours)**

OI.1.3.1 EC de maîtriser l'ensemble des techniques du voyage à cheval :

- Le bivouac
- Le voyage à cheval au long court
- Techniques de bât
- Maréchalerie
- Matelotage
- Topographie
- Bourrellerie
- Soins et secourisme équin

OI.1.3.2 EC de sensibiliser les cavaliers aux spécificités de l'environnement traversé et à sa préservation ;

OI.1.3.3 EC de transmettre les bonnes pratiques et règles de sécurité applicable en randonnée ;

OI.1.3.4 EC d'animer un groupe en randonnée et de gérer les phénomènes de dynamique de groupe et d'établir des relations conviviales et de qualité avec le groupe

### **OTI.1.4 EC d'analyser un produit de tourisme équestre/voyage à cheval**

OI.1.4.1 EC d'évaluer la qualité du produit (satisfaction du public, efficacité des moyens mobilisés) ;

OI.1.4.2 EC d'analyser l'impact du produit sur l'établissement équestre et sur le territoire (partenaires, prestataires...);

OI.1.4.3 EC de proposer des pistes d'optimisation.

## **UC2 EC de concevoir, conduire et évaluer des actions de formation dans la spécialité « tourisme équestre »**

### **OTI.2.1 EC de formaliser et rédiger un programme de formation dans la spécialité « tourisme équestre » conformément à la réglementation en vigueur**

OI.2.1.1 EC de présenter les caractéristiques des publics ciblés, les conditions d'accès (pré-requis, ...), la procédure et le processus de positionnement, les différents types de financement ;

OI.2.1.2 EC de préciser les objectifs de formation en termes de compétences à acquérir et de qualification (prérogatives d'exercice du diplôme visé)

OI.2.1.3 EC d'organiser l'action de formation dans le temps (durée, répartition...)

OI.2.1.4 EC de décrire les moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement mobilisés (y compris en tutorat)

OI.2.1.5 EC de présenter de manière détaillée les contenus de formation et méthodes pédagogiques utilisées

OI.2.1.6 EC de présenter le rôle et les missions du coordonnateur pédagogique (cadre des interventions, accompagnement des tuteurs...)

OI.2.1.7 EC de réaliser le budget prévisionnel de l'action de formation

OI.2.1.8 EC de construire un dispositif de suivi et d'évaluation (formative et sommative) ainsi que des outils d'accompagnement adaptés (stagiaire(s), intervenant(s), tuteur...)

## **OTI.2.2 EC de préparer, conduire et évaluer des séances de formation dans la spécialité « tourisme équestre »**

OI.2.2.1 EC de formaliser le déroulement d'une séance de formation aux techniques de tourisme équestre

OI.2.2.2 EC de choisir des modes de communication et méthodes pédagogiques adaptées au public et à l'objectif de formation visé ;

OI.2.2.3 EC d'évaluer une séance de formation aux techniques de tourisme équestre en se dotant de critères et indicateurs pertinents et d'argumenter ses choix pédagogiques

## **UC3 EC de gérer un établissement spécialisé en tourisme équestre dans une perspective de développement durable**

### **OTI.3.1 EC de présenter un projet de création d'établissement de tourisme équestre, à caractère permanent ou saisonnier**

OI.3.1.1 EC de définir un projet d'entreprise et d'analyser sa cohérence

OI.3.1.2 EC de réaliser les budgets d'investissement et de fonctionnement et de les commenter.

OI.3.1.3 EC d'énoncer et planifier les principales étapes de mise en œuvre du projet et démarches administratives et réglementaires à effectuer ;

### **OTI.3.2 EC de gérer une entreprise de tourisme équestre en prenant en compte l'ensemble des ressources internes et externes**

OI.3.2.1 EC de repérer les différentes parties prenantes de l'entreprise et de proposer une stratégie de gestion globale prenant en compte les enjeux de la RSE/ développement durable

OI.3.2.2 EC de décrire les moyens organisationnels, réglementaires et de communication mis en œuvre ;

OI.3.2.3 EC de mesurer la performance d'une entreprise de tourisme équestre en fonction de son impact social, économique et environnemental.

## **4 LE TEST D'ENTRÉE EN FORMATION**

Le test d'entrée a pour but de vérifier les compétences et la motivation du candidat à suivre le cursus de formation qui lui permettra d'accéder au Brevet Fédéral d'encadrement de Guide de Tourisme Equestre.

Le candidat prépare en amont du test d'entrée un rapport d'expérience professionnelle et présentation de ses projets.

Lors du test d'entrée :

- 1 Il commence par la présentation de son rapport d'expérience professionnelle et présentation de ses projets.  
Durée 10 minutes minimum et 20 minutes maximum
- 2 Un entretien de motivation qui a pour but d'appréhender :
  - Les capacités à s'investir dans la formation et à organiser son activité professionnelle pour se rendre disponible et suivre la formation
  - Les capacités à disposer d'un terrain d'expérimentation en entreprise de tourisme équestre pour la mise en pratique des apports de la formation
  - Capacité d'attention, d'intégration relationnelle et d'écoute.

Durée 15 minutes

## **5 L'ÉPREUVE PROBATOIRE :**

Elle est évaluée en situation professionnelle:

Conception et mise en œuvre d'une randonnée à cheval de 5 jours consécutifs minimum et accomplies en qualité de guide responsable. Cette randonnée devra réunir au moins 5 participants de cavaliers-clients (pas de rando école)

L'épreuve est contrôlée par un jury inscrit sur la liste des jurys agréés par FFE Formation. Il est contacté en amont par le candidat qui lui transmet son « dossier de préparation de la randonnée ».

La demande de jugement d'une épreuve, doit parvenir à FFE Formation, dans un délai minimum de 20 jours avant la date prévue. Le juge doit être choisi, dans la mesure du possible, dans la région de déroulement de la randonnée (rayon de 200 km).

La randonnée prévoit obligatoirement la présence effective d'une assistance.

### **Déroulement de la journée en présence du jury :**

#### **a) Transmission du dossier au jury 20 jours avant**

Le candidat transmet au jury en version numérique, son dossier de préparation 20 jours avant la randonnée (note d'orientation).

#### **b) Contrôle de la randonnée par le jury sur 12 heures minimum, dont la partie à cheval**

Le candidat conduit sa randonnée, le juge contrôle le déroulement de l'épreuve pratique et passera au moins 12 h avec le candidat.

#### **c) Auto-évaluation**

Le candidat transmet à son jury, au plus tard dans les 8 jours, un dossier d'auto-évaluation de sa randonnée au juge (note d'orientation).

#### **d) Notation**

Le juge agréé, après avoir visé le dossier de préparation et d'auto-évaluation, remplit la feuille de notation et l'adresse, dans les 8 jours qui suivent à FFE Formation (pour archivage jusqu'à la session d'examen). Il remet au candidat un double de sa feuille de notation.

Ne seront convoqués sur l'examen final que les candidats dont l'expert jugera la randonnée acquise.

En cas d'échec le candidat devra représenter intégralement l'épreuve probatoire.

## 6 L'EXAMEN FINAL

L'examen final se déroule en deux phases :

En amont de l'épreuve, le jury a pris connaissance du dossier de la randonnée à cheval du candidat (de l'épreuve probatoire avec mise en marché et l'auto-évaluation).

Les 3 UC sont évaluées à travers les épreuves suivantes :

1	Présentation par le candidat du ou des produits de tourisme équestre qu'il a conçus). Durée Mini : 10 minutes, temps maxi, 20 minutes. Cette présentation est suivie d'un entretien avec le jury de 20 minutes maximum	UC1	UC3
2	Tirage au sort d'une action de formation en Tourisme équestre auprès d'un public adulte en formation. Temps de préparation : 10 à 20 minutes Présentation par le candidat de son action de formation au jury Durée Mini : 10 minutes, temps maxi, 20 minutes. Cette présentation est suivie d'un entretien avec le jury de 20 minutes maximum	UC2	

### 6.1 Les Résultats

Pour chaque candidat, le jury plénier prononce l'admission ou l'ajournement, étudie, s'il y a lieu, les notes inférieures ou égales à 8 sur 20 et décide de l'élimination ou non.

Le procès-verbal, les copies et dossiers des candidats sont archivés à la FFE Formation. Celui-ci envoie aux candidats notification des résultats, diplômes et insignes.

## 7 SESSION D'EXAMEN

### 4.1 Programmation

#### A. Programmation du test d'entrée et de l'examen final

La FFE, ou le centre agréé, enregistre pour chaque session de tests d'entrée ou d'examen général une Déclaration Unique de Session d'Examen, DUSE.

La FFE valide les DUSE qui constituent le calendrier national.

La région organisatrice peut se réserver des places pour les inscriptions régionales. Elle devra alors inscrire elle-même les candidats concernés. Les droits d'inscription sont fixés par la région organisatrice et lui reviennent après déduction du prélèvement forfaitaire effectué pour la gestion informatique des examens.

La session doit comporter un minimum de 8 inscrits.

## 4.2 Centre d'examen

Le centre d'examen est responsable de l'organisation générale de la session : accueil, affichage, horaires, public de cavaliers, chevaux, ateliers, matériel, terrains, salles...

## 4.3 Jury

Le président de jury est le garant de la conformité et du bon déroulement des épreuves, de l'application du règlement et de la conformité des PV avec les évaluations des membres du jury. S'il est formateur, il ne doit pas avoir de candidat issu de son centre de formation dans la session.

Il renseigne le compte rendu de la session à l'attention de la DTN et y mentionne tout incident.

### A. Test d'entrée

Le jury est composé de deux membres minimum ; GTE, Maîtres randonneur, BEES 1<sup>er</sup> degré option tourisme équestre, BPJEPS Mention Tourisme équestre. Il est proposé sur la Déclaration Unique de Session d'Examen (DUSE) et validé par la FFE.

Le DTN ou son représentant est membre de droit de ce jury.

### B. Épreuve Probatoire

Le jury proposé sur la DUSE est validé par la FFE. Il doit figurer sur la liste fédérale des juges agréés pour l'évaluation de l'épreuve probatoire et ne peut pas être le formateur du candidat. Un représentant de la Direction Technique Nationale est membre de droit de ce jury.

### C. Examen final

Le Jury des sessions d'examen est proposé sur la DUSE et validé par la FFE.

Il comporte :

- le président de jury : le (la) Directeur(trice) Technique Nationale ou son représentant,
- des professionnels qualifiés : GTE, Maîtres randonneur, BEES 1<sup>er</sup> degré option tourisme équestre, BPJEPS Mention Tourisme équestre.
- Le jury d'une épreuve certificative de l'examen final doit être composé au minimum de deux membres en plus de la DTN ou de son représentant.

## 4.4 Candidats

### A. Conditions à remplir pour s'inscrire à l'examen général

Pour pouvoir s'inscrire à l'examen général le candidat doit :

- être titulaire de la licence fédérale de compétition – LFC – en cours de validité,
- avoir validé les volumes horaires de formation
- Photocopie du diplôme professionnel d'animation ou d'enseignement des activités équestres de niveau IV minimum (Diplômes d'Etat : BEES Equitation, BPJEPS Activités Équestres, CQP ORE)

## 8 VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Tout ou partie du Brevet de Guide de Tourisme Équestre peut être obtenu par Validation des Acquis de l'Expérience / VAE. Le demandeur doit se procurer un dossier à la FFE et le renseigner.

### 1<sup>ère</sup> partie du dossier, la recevabilité de la demande

Pour qu'une demande de VAE soit recevable le demandeur doit :

- justifier d'un volume horaire équivalant à 1607 h sur un minimum de 12 mois cumulés en relation avec le titre d'Accompagnateur de Tourisme Équestre,
- disposer de l'attestation de suivi du stage de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 / PSC1 ou d'un titre équivalent, le Brevet National de Secourisme, BNS, ou l'Attestation de Formation aux Premiers Secours, AFPS, à l'exclusion de tout autre diplôme,
- Être détenteur d'une licence fédérale en cours de validité de pratiquant compétition – LFC – en cours de validité. Aucune expérience en compétition n'est exigée ; le certificat médical lié à la licence compétition atteste de l'absence chez le candidat de contre-indications liées à la pratique de l'équitation.

- Être détenteur d'un diplôme professionnel d'animation ou d'enseignement des activités équestres de niveau IV minimum + une compétence professionnelle avérée en Tourisme Equestre (voir schéma en page 5)
  - Attester d'une activité professionnelle dans le champ du diplôme d'un minimum de 1600h (attestation MSA)
- Après étude du dossier la FFE informe le candidat de la recevabilité de son dossier.

## 2<sup>ème</sup> partie du dossier, le rapport d'expérience

Lorsque la candidature est recevable, le demandeur est invité à renseigner la 2<sup>ème</sup> partie de son dossier qu'il transmet à la FFE en 4 exemplaires.

Cette partie permet de décrire son expérience, afin de mettre en évidence vos compétences en lien avec les 3 grands domaines de compétences suivants :

- La technique
  - former et assurer l'entretien de la cavalerie
  - mettre en œuvre les moyens nécessaires en fonction du territoire, publics, de l'intendance, des publics
  - prendre en compte la réglementation
  - mobiliser les connaissances par rapport aux milieux traversés
- La pédagogie
  - élaborer les modalités pédagogiques, prendre en compte les référentiels de formation, établir un programme de formation, créer des outils de suivi et d'évaluation formative
  - transmettre des supports pédagogiques et mises en situation
  - analyse des progrès et des difficultés rencontrés par les stagiaires et propose des solutions individualisées
- La gestion et le fonctionnement d'une structure
  - o gestion et contrôle des ressources financières
  - o analyser les résultats
  - o gestion des ressources humaines
  - o effectuer un suivi administratif
  - o organiser et assurer la commercialisation des produits de tourisme équestre

Le candidat peut joindre des attestations, des certificats, des copies de diplômes et toutes pièces qu'il jugerait utiles pour justifier de son expérience et de ses compétences.

## Décision

L'évaluation est basée sur l'examen du dossier de présentation de l'expérience du candidat, qui peut être convoqué à un entretien. La commission peut compléter l'évaluation en demandant une mise en situation professionnelle réelle ou reconstituée.

La commission peut décider :

- de valider les 3 UC et d'attribuer le Brevet Fédéral d'Encadrement du Guide de Tourisme Equestre (BFE GTE).
- de ne valider qu'1 à 2 UC, le candidat devra certifier les autres UC
- de ne valider aucune UC.

En cas d'obtention partielle de VFAE, un candidat peut s'inscrire en complément aux épreuves de l'examen final ou représenter un dossier de VFAE – 1 demande par année civile seulement.

- La validité des UC est de trois ans.

## 9 ÉVALUATION TEST ENTRÉE DU BREVET FÉDÉRAL D'ENCADREMENT DE GUIDE DE TOURISME EQUESTRE

Nom et Prénom du candidat : .....

Date et lieux de l'épreuve :

Le test d'entrée a pour but de vérifier les compétences et la motivation du candidat à suivre le cursus de formation qui lui permettra d'accéder au Brevet Fédéral d'encadrement de Guide de Tourisme Equestre.

Le candidat prépare en amont du test d'entrée un rapport d'expérience professionnelle et présentation de ses projets.

Lors du test d'entrée :

- 1 Il commence par la présentation de son rapport d'expérience professionnelle et présentation de ses projets. Durée 10 minutes minimum et 20 minutes maximum
- 2 Un entretien de motivation qui a pour but d'appréhender : Durée 15 minutes
  - Les capacités à s'investir dans la formation et à organiser son activité professionnelle pour se rendre disponible et suivre la formation
  - Les capacités à disposer d'un terrain d'expérimentation en entreprise de tourisme équestre pour la mise en pratique des apports de la formation
  - Capacité d'attention, d'intégration relationnelle et d'écoute.

Compétences évaluées	Critères d'évaluation	Exigences	Favorable	Défavorable	Commentaire
Formalise par écrit un rapport d'expérience professionnelle	<b>Produit un document écrit</b>	<u>Document propre et dactylographié</u>			
		Pas de corrections manuelles. Sommaire et pagination			
	<b>Fait émerger les différentes parties</b>	Pages numérotées <u>Organisation cohérente du document</u> permettant de comprendre la logique d'écriture du rapport d'expérience			
Présente son rapport d'expérience professionnelle et ses projets.	Est clair et précis	S'exprime avec clarté et utilise avec justesse le vocabulaire technique et pédagogique Fait preuve de connaissances techniques			
	Convainc et suscite l'intérêt	Montre son intérêt et son ouverture pour l'activité Justifie et argumente ses choix techniques, éducatifs, pédagogiques, voire commerciaux			
Démontre sa motivation	Écoute les questions	Capacité d'attention, d'intégration relationnelle et d'écoute.			
	Comprend les questions	Capacités à s'investir dans la formation et à organiser son activité professionnelle pour se rendre disponible et suivre la formation			
	Répond aux questions	Capacités à disposer d'un terrain d'expérimentation en entreprise de tourisme équestre pour la mise en pratique des apports de la formation			

Nom(s) et signature des membres de la commission d'évaluation :

## 10 ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE PROBATOIRE DE GUIDE DE TOURISME EQUESTRE

Nom et Prénom du candidat : ..... Date et lieux de l'épreuve :

Évaluée en situation professionnelle:

Conception et mise en œuvre d'une randonnée à cheval de 5 jours consécutifs minimum et accomplies en qualité de guide responsable. Cette randonnée devra réunir au moins 5 participants de cavaliers-clients (pas de rando école). (Voir Annexe 1 Note d'orientation randonnée probatoire)

L'épreuve est contrôlée par un jury inscrit sur la liste des jurys agréés « experts » par FFE Formation. Il est contacté en amont par le candidat qui lui transmet son « dossier de préparation de la randonnée ». La demande de jugement d'une épreuve, doit parvenir à FFE Formation, dans un délai minimum de 20 jours avant la date prévue. Le juge doit être choisi, dans la mesure du possible, dans la région de déroulement de la randonnée (rayon de 200 km).

Le candidat conduit sa randonnée, le juge contrôle le déroulement de l'épreuve pratique et passera au moins 12 h avec le candidat, dont la partie à cheval. La randonnée prévoit obligatoirement la présence effective d'une assistance.

Le juge agréé, après avoir visé le dossier de préparation et d'auto-évaluation, remplit la feuille de notation et l'adresse, dans les 8 jours qui suivent à FFE Formation (pour archivage jusqu'à la session d'examen). Il remet au candidat un double de sa feuille de notation. Ne seront convoqués sur l'examen final que les candidats dont l'expert jugera la randonnée acquise. En cas d'échec le candidat devra représenter intégralement l'épreuve probatoire.

Compétences évaluées	Critères d'évaluation	Exigences	Favorable	Défavorable	Commentaire
Expliquer la conception, la mise en œuvre et la réalisation de sa randonnée et son évaluation :	<u>La qualité du document présenté</u>	<u>Document propre et dactylographié</u> Pas de corrections manuelles. Sommaire et pagination Pages numérotées			
	<u>L'organisation du document est conforme</u>	<u>Organisation cohérente du document</u> permettant de comprendre la logique d'écriture du rapport d'expérience Fait preuve de connaissances techniques			
Évaluer la randonnée et les moyens mis en œuvre (y compris de communication), présenter les outils de mesures d'(auto)évaluation utilisées et la satisfaction clientèle	Évalue et analyse sa préparation et son organisation	S'appuie sur des éléments objectifs pour expliquer son évaluation Fait preuve de connaissances techniques			
	Évalue et analyse le déroulement de sa randonnée	Montre son intérêt et son ouverture pour l'activité Justifie et argumente ses choix techniques, éducatifs, pédagogiques, voire commerciaux			
Proposer des pistes d'optimisation dans une perspective de commercialisation et éventuellement d'adaptation à d'autres publics	Identifie des pistes d'optimisation	Capacité d'analyse et de remise en question			
	Argumente et convainc	Qualité des projets de remédiation proposés			

Nom(s) et signature des membres de la commission d'évaluation :

### UC1 EC de concevoir, promouvoir et conduire un projet de tourisme équestre et de voyage à cheval

**Nom et Prénom du candidat :** ..... **Date et lieux de l'épreuve :**

Présentation par le candidat du ou des produits de tourisme équestre qu'il a conçu(s). Durée Mini : 10 minutes, temps maxi, 20 minutes.

Cette présentation est suivie d'un entretien avec le jury de 20 minutes maximum

Compétences évaluées	Critères d'évaluation	Favorable	Défavorable	Commentaire
EC de présenter le contexte de son projet de tourisme équestre	<u>La qualité du document présenté</u>			
	<u>L'organisation du document est conforme</u>			
EC de mettre en œuvre et promouvoir un produit de tourisme équestre	EC d'initier une démarche de réseau avec les partenaires locaux (prestataires, professionnels et institutionnels)			
	EC d'élaborer un budget prévisionnel et d'en assurer le suivi ;			
	EC d'organiser les moyens (humains, matériels, itinéraire, logistiques, mise en condition de la cavalerie ...) nécessaires à la mise en œuvre du projet ;			
	EC de concevoir des supports de communication adaptés au produit et à sa commercialisation ;			
	EC d'assurer le suivi administratif (gestion des inscriptions, contrats de réservation, demande d'autorisation...) et informationnel ;			
EC de choisir et de former une cavalerie adaptée pour la randonnée	EC de choisir et de former une cavalerie adaptée pour la randonnée			
	EC de maîtriser l'ensemble des techniques du voyage à cheval :			
	EC de sensibiliser les cavaliers aux spécificités de l'environnement traversé et à sa préservation			
	EC de transmettre les bonnes pratiques et règles de sécurité applicable en randonnée ;			
EC d'animer un groupe en randonnée et de gérer les phénomènes de dynamique de groupe et d'établir des relations conviviales et de qualité avec le groupe	EC d'animer un groupe en randonnée et de gérer les phénomènes de dynamique de groupe et d'établir des relations conviviales et de qualité avec le groupe			
	EC d'analyser un produit de tourisme équestre/voyage à cheval			
	EC d'évaluer la qualité du produit (satisfaction du public, efficience des moyens mobilisés) ;			
EC d'analyser l'impact du produit sur l'établissement équestre et sur le territoire (partenaires, prestataires...);	EC d'analyser l'impact du produit sur l'établissement équestre et sur le territoire (partenaires, prestataires...);			
	EC de proposer des pistes d'optimisation.			

Nom(s) et signature des membres de la commission d'évaluation :

UC2 EC de concevoir, conduire et évaluer des actions de formation dans la spécialité « tourisme équestre »

Nom et Prénom du candidat : ..... Date et lieux de l'épreuve :

Le candidat prépare une séance de formation en Tourisme équestre à l'intention d'un public adulte en formation et s'inscrivant dans une progression pédagogique, au regard de l'objectif de formation qu'il a tiré au sort

Temps de préparation : 20 à 30 minutes

Présentation par le candidat de son action de formation au jury

Durée Mini : 10 minutes, temps maxi, 20 minutes.

Cette présentation est suivie d'un entretien avec le jury de 20 minutes maximum

Compétences évaluées	Critères d'évaluation	Favorable	Défavorable	Commentaire
EC de formaliser et rédiger un programme de formation dans la spécialité « tourisme équestre » conformément à la réglementation en vigueur	EC de présenter les caractéristiques des publics ciblés, les conditions d'accès (pré-requis, ...), la procédure et le processus de positionnement, les différents types de financement			
	EC de préciser les objectifs de formation en termes de compétences à acquérir et de qualification (prérogatives d'exercice du diplôme visé)			
	EC d'organiser l'action de formation dans le temps (durée, répartition...)			
	EC de décrire les moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement mobilisés (y compris en tutorat)			
	EC de présenter de manière détaillée les contenus de formation et méthodes pédagogiques utilisées			
	EC de présenter le rôle et les missions du coordonnateur pédagogique (cadrage des interventions, accompagnement des tuteurs...)			
	EC de réaliser le budget prévisionnel de l'action de formation			
EC de préparer, conduire et évaluer des séances de formation dans la spécialité « tourisme équestre »	EC de construire un dispositif de suivi et d'évaluation (formative et sommative) ainsi que des outils d'accompagnement adaptés (stagiaire(s), intervenant(s), tuteur...)			
	EC de formaliser le déroulement d'une séance de formation aux techniques de tourisme équestre			
	EC de choisir des modes de communication et méthodes pédagogiques adapté au public et à l'objectif de formation visé ;			
	EC d'évaluer une séance de formation aux techniques de tourisme équestre en se dotant de critères et indicateurs pertinents et d'argumenter ses choix pédagogiques			

Nom(s) et signature des membres de la commission d'évaluation :

EC de gérer un établissement spécialisé en tourisme équestre dans une perspective de développement durable

Nom et Prénom du candidat : ..... Date et lieux de l'épreuve :

Tirage au sort d'une action de formation en Tourisme équestre auprès d'un public adulte en formation.

Temps de préparation : 10 à 20 minutes

Présentation par le candidat de son action de formation au jury

Durée Mini : 10 minutes, temps maxi, 20 minutes.

Cette présentation est suivie d'un entretien avec le jury de 20 minutes maximum

Compétences évaluées	Critères d'évaluation	Favorable	Défavorable	Commentaire
EC de présenter un projet de création d'établissement de tourisme équestre, à caractère permanent ou saisonnier	EC de définir un projet d'entreprise et d'analyser sa cohérence			
	EC de réaliser les budgets d'investissement et de fonctionnement et de les commenter.			
	EC d'énoncer et planifier les principales étapes de mise en œuvre du projet et démarches administratives et réglementaires à effectuer ;			
EC de gérer une entreprise de tourisme équestre en prenant en compte l'ensemble des ressources internes et externes	EC de repérer les différentes parties prenantes de l'entreprise et de proposer une stratégie de gestion globale prenant en compte les enjeux de la RSE/ développement durable			
	EC de décrire les moyens organisationnels, réglementaires et de communication mis en œuvre			
	EC de mesurer la performance d'une entreprise de tourisme équestre en fonction de son impact social, économique et environnemental.			

Nom(s) et signature des membres de la commission d'évaluation :

La randonnée probatoire permet au candidat inscrit en formation au Brevet Fédéral d'encadrement de Guide de Tourisme Equestre de s'inscrire à l'examen final.

Cette randonnée probatoire se déroule une fois le test d'entrée à la formation acquis.

### Objectif

Les différents cursus de formation permettant l'accès au BFGTE étant nombreux et parfois disparates, il est important que chaque candidat à cette formation réintègre ce que nous appelons communément "le cœur de métier". Cette qualification doit permettre au futur Guide, de développer le potentiel des activités de tourisme équestre d'une structure existante ou en projet.

### Cahier des charges

- **Le parcours** : Cette randonnée probatoire doit se dérouler sur un parcours linéaire ou en boucle (mais non en étoile avec retour à la base!) sur une durée de cinq jours minimum.
- **Les participants** : Les participants doivent être des "clients", le choix du niveau en équitation du public concerné appartient au Guide. Cette randonnée ne peut être le support d'une randonnée-école destinée à des accompagnateurs en formation.
- **Les Haltes** : Au choix du guide, la randonnée peut proposer des haltes du soir sous toutes les formes d'hébergements possibles, du bivouac à l'hôtel.
- **L'assistance** : La présence d'une assistance (logistique, transport de matériel de bagages, d'alimentation pour les chevaux et (ou) les cavaliers, réalisation des repas, etc) est obligatoire.
- **La cavalerie** : L'ensemble de la cavalerie doit être adaptée au public concerné et au type randonnée proposée.
- **Le choix de l'expert examinateur**: Il appartient au candidat, de choisir un examinateur agréé sur la liste consultable à la FFE, une distance entre le lieu de la randonnée et le domicile du juge de 200 km maximum est recommandée.

Cette randonnée probatoire peut être le support choisi par le candidat pour l'obtention de l'UC 1.

Dans ce cas, il devra prendre en compte l'ensemble des points suivants lors de la préparation et de la rédaction de son dossier de préparation, le déroulement et l'évaluation de la randonnée. Chacun de ces éléments étant pris en compte par l'expert nommé comme examinateur pour le jugement.

- La conception, la conduite et la présentation du produit et de sa pertinence en rapport avec le public concerné.
- La commercialisation du produit et la réalité des supports de communication.
- L'organisation et le suivi administratif et le respect des obligations réglementaires-
- Le budget (prévisionnel et réel) ainsi que son intégration dans le fonctionnement annuel de l'entreprise si le candidat est partenaire ou salarié d'une entreprise équestre.
- Le management des ressources humaines, l'organisation des moyens humains et matériels. La qualité de la cavalerie et la sécurité liée à son utilisation.
- La capacité à communiquer et échanger avec l'ensemble des prestataires de service, intervenants ou individus extérieurs, sur et autour de la randonnée (maréchal ferrant, hôtelier, agriculteur, propriétaires, chasseurs etc.)
- La sensibilisation des cavaliers à l'environnement, à l'histoire des contrées traversées, à l'art et aux traditions populaires ainsi qu'aux particularités du voyage à cheval et aux techniques communes de tourisme équestre.
- La satisfaction des cavaliers

Le dossier de préparation doit parvenir par mail et par courrier à l'examineur (jury) choisi 20 jours avant le début de la randonnée et c'est au candidat de se mettre en rapport avec ce dernier pour définir le jour qui servira de support à la présence d'au minimum 12 h du jury. Le jury étant obligatoirement à cheval avec le groupe.

Le nombre de page : 30 minimum et 35 maximum, hors annexes

Le dossier doit être paginé et comporter un sommaire pour être considéré comme un écrit de type professionnel.

Le candidat doit expliquer dans ce dossier la conception, la mise en œuvre et la réalisation de sa randonnée et son évaluation :

**L'organisation suivante est à respecter :**

- a) Présentation personnelle
- b) Contexte
  - 1. Présentation de la structure support de la randonnée
  - 2. Présentation de la cavalerie et du suivi sanitaire
  - 3. Analyse des ressources et des contraintes, forces et faiblesses
- c) Présentation du projet
  - 1. Public ciblé (type, besoins, attentes...)
  - 2. Objectifs éducatifs et pédagogiques poursuivis
- d) Présentation de la randonnée et de ses spécificités régionales
  - 1) Le thème de la randonnée
  - 2) Les participants et leurs expériences en Tourisme Équestre.
  - 3) Les mesures de sécurité adaptées au public concerné et au produit proposé
  - 4) La mise en vente du produit (Publicité, mailing, réseaux sociaux, commercialisation, budget, son intégration dans le calendrier annuel d'activité, etc.)
  - 5) L'itinéraire, ses attraits et spécificités (cartes des parcours en annexe)
  - 6) Les ressources et contraintes du produit proposé.
  - 7) Le rôle de l'assistance et les moyens mis à sa disposition.
- e) L'évaluation de la randonnée et des moyens mis en œuvre (y compris de communication), présentation des outils de mesures d'(auto)évaluation utilisées et la satisfaction clientèle
- f) Piste d'optimisation dans une perspective de commercialisation et éventuellement d'adaptation à d'autres publics

**La présentation orale :**

Présentation par le candidat du ou des produits de tourisme équestre qu'il a conçu(s). Durée Mini : 10 minutes, temps maxi, 20 minutes devant la commission d'évaluation certificative. Il n'est pas interrompu pendant sa présentation et est informé 1 minute avant la fin du temps imparti. Il est arrêté par les membres de la commission d'évaluation certificative s'il dépasse ce temps. L'utilisation d'outils, supports de la présentation, est libre.

**L'entretien**

Cette présentation est suivie d'un entretien avec le jury de 20 minutes maximum

La présentation est suivie d'un entretien pendant lequel les membres de la commission d'évaluation certificative questionnent le candidat.

La commission d'évaluation certificative interroge le candidat sur son dossier, en se référant aux éléments présentés dans le dossier et à l'oral. L'entretien vise à vérifier l'acquisition de compétences, le questionnement revêt la forme d'une mise en situation professionnelle.

## Les attentes des évaluateurs

Le candidat doit démontrer la pertinence de ses choix ou avoir un regard critique sur son action. Le candidat n'est pas évalué sur sa connaissance des termes spécifiques relatifs à la méthodologie mais sur sa compréhension de la démarche.

L'acquisition des compétences est mesurée de manière globale, à travers les 3 « moments » de l'épreuve (dossier, présentation, entretien) :

- le dossier est le support écrit de l'épreuve, il permet aux évaluateurs membres de la commission d'évaluation certificative de prendre connaissance du dossier du candidat et de vérifier son aptitude à réaliser un écrit de type professionnel.
- La présentation orale doit permettre d'apporter des compléments ou d'insister sur des éléments du dossier, qui ne doit pas être relu tel quel. Elle permet d'apporter un nouvel éclairage sur le projet et de mesurer la faculté du candidat à s'exprimer devant plusieurs interlocuteurs dans un cadre professionnel.
- L'entretien est un exercice de questions-réponses entre les membres de la commission d'évaluation certificative et le candidat, qui est mis face à des situations concrètes en lien avec son projet. Le candidat est évalué sur sa capacité à argumenter et à répondre aux questions de manière pertinente.

L'objectif est de certifier des compétences transversales (compétences de formateur) et spécifiques (tourisme équestre) au travers cette épreuve. **Le candidat doit présenter une action de formation en tourisme équestre auprès d'un public adulte en formation.**

Tirage au sort d'un objectif de formation extrait du référentiel de formation de l'ATE et évaluer la capacité des candidats à formaliser une séance à partir d'un objectif de formation et à argumenter ses choix afin de coller aux réalités professionnelles du formateur ATE. Par contre, pour la préparation de la séance (20mn à 30mn).

Exemples :

Questions (tirage au sort)

- M 4.5 EC d'acquérir les bases de la comptabilité, de la fiscalité, de la gestion,
- M3.1 EC d'identifier les publics du tourisme équestre et leurs caractéristiques
- M3.2 EC d'utiliser un GPS pour s'orienter ou définir sa position, etc.

Le candidat devra **préparer une séance de formation s'inscrivant dans une progression pédagogique, au regard de l'objectif de formation qu'il a tiré au sort** (référentiel de formation ATE):

1/ définir pour sa séance un/des objectif(s) pédagogique(s) **concret(s) et évaluable(s)**

2/ présenter les **moyens** pédagogiques, techniques, matériels... **mobilisés** pour conduire sa séance

3/ présenter le **déroulement de la séance** (différentes phases) et **argumenter ses choix pédagogiques** en terme de stratégie d'apprentissage

4/ présenter **son rôle, sa posture** tout au long de la séance

5/ présenter **ses critères et moyens d'évaluation**

Cette action de formation est tirée au sort par le candidat parmi les différents sujets proposés par le jury, sujets spécifiques au Tourisme Équestre.

Temps de préparation de 20 à 30 minutes

Temps de présentation de 10 à 20 minutes

Entretien avec le jury 20 minutes maximum